



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 25 juin 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 21

Présents : 15

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. MORENO
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	M. MARKOVIC	M. RICHARD
Mme BASS	M. GARCIN	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
Mme BERNARDINI	M. GILLET	Mme MATHERON	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD
M. SMAILI	à	Mme MATHERON

Mme VALVERDE	à	M. RICHARD
--------------	---	------------

Absents/excusés : 3

M. BEN MIHOUB	M. DOYER	Mme FORTIAS
---------------	----------	-------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 18

DELIBERATION 25-33 Personnel fonctionnaire – création de poste et mise à jour tableau des effectifs	N° 25-33 – PERSONNEL FONCTIONNAIRE – CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Les avancements de grade, promotions internes, et autres événements rythmant le déroulement de carrière des fonctionnaires de l'Office, sont chaque année l'occasion de mettre à jour le tableau des effectifs. La présente délibération a pour objet de mettre à jour le tableau des effectifs, en tenant compte des avancements, des départs, des cas de mise en disponibilité, détachements, mais aussi en créant les emplois nécessaires aux besoins de l'Office et aux évolutions de carrières de l'année courante. Pour ce dernier cas, il est à noter que les nominations, qu'elles fassent suite à un avancement de grade, la réussite d'un examen ou concours, ou à l'inscription sur une liste d'aptitude, sont conditionnées par leur conformité aux lignes directrices de gestion, document cadre rendu
--	---

obligatoire par la Loi de transformation de la fonction Publique, adopté par le Centre de Gestion du Var pour ce qui concerne la promotion interne, et par THM pour ce qui concerne les avancements de grade.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant, après avis des instances représentatives du personnel, de procéder à la création des postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs.

En conséquence, après recensement des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services, et en considération des avancements de grade à venir à la suite de l'examen des dossiers, il est demandé au Conseil d'administration :

- de procéder à la création du poste suivant à compter du 1er juillet 2025 :

Filière	Cadre d'emplois territoriaux	Grades	Nombre de postes à créer
Technique	Technicien territorial	Technicien principal de première classe	1

- d'approuver la mise à jour suivante des tableaux des effectifs tenant compte des modifications, les crédits correspondants ayant été inscrits au budget de l'exercice :

Effectifs au 01/07/2025					
FILIERES/GRADES	TOTAL des postes	Postes pourvus	Postes vacants	création à date	suppression
ADMINISTRATIVE					
Attaché Hors Classe	2	1	1		
Directeur Territorial	1	1	0		
Attaché Principal	3	1	2		
Attaché	4	1	3		
Rédacteur Principal 1ère Classe	8	6	2		
Rédacteur Principal 2ème Classe	6	1	5		
Rédacteur	7	2	5		
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	36	31	5		
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	20	7	13		
Adjoint Administratif	2	0	2		
SOCIALE					
Assistant Socio-éducatif classe exceptionnelle	5	3	2		
TECHNIQUE					
Ingénieur en Chef Hors Classe	1	0	1		
Ingénieur Hors Classe	2	1	1		
Ingénieur Principal	2	0	2		
Ingénieur	1	1	0		
Technicien Principal 1ère Classe	6	5	1	1	
Technicien Principal 2ème Classe	1	1	0		
Technicien	4	1	3		
Agent de Maîtrise Principal	34	33	1		
Agent de Maîtrise	28	13	15		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	7	2	5		
Adjoint Technique Principal 2ème classe	14	2	12		
Adjoint Technique	3	0	3		
TOTAL	197	113	84	1	0

Le Comité Social et Economique a été saisi lors de sa séance du 28/05/2025 et a rendu un avis favorable.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	18	Abstention	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

Article 1

PROCEDE à la création de poste tel qu'indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2025.

Article 2

APPROUVE la mise à jour ci-dessus du tableau des effectifs tenant compte des modifications, les crédits correspondants ayant été inscrits au budget de l'exercice.

👉 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

